RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABD AUTOS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelles
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
[redacted]

PROCÈS VERBAL DE NOMINATION DU PREMIER PRÉSIDENT

Les soussignés :

MONSIEUR Abdessadok Farouk
Né le [redacted] à [redacted] - de nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]
[redacted]

Ici présent.

Conformément aux dispositions de l'article 1846 du Code Civil et à l'article 13 des statuts de la société dénommée ABD AUTOS, Société par actions simplifiée unipersonnelles, en formation, au capital de 1000 euros, dont le siège social sera fixé au [redacted]

Procèdent à la nomination suivante :

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Est nommé comme premier Président :

Monsieur Abdessadok Farouk [redacted]

La durée de mandat n'est pas limitée.

1. ACCEPTATION DE MANDAT – POUVOIRS

La personne ci-dessus nommée déclare qu'à sa connaissance rien ne fait obstacle à l'exercice du mandat à elle confié.
Qu'en conséquence elle l'accepte.

Tous pouvoirs sont confiés à tous porteurs d'originaux, de copies ou extraits conformes des présentes à l'effet de l'accomplissement de toutes formalités requises.

Fait à [redacted]

Le *19/09/2024*

En 3 originaux.
Abdessadok Farouk
Signature à faire précéder de la mention
« Bon pour acceptation du mandat de la fonction de Président »

Bon pour acceptation du

